



## Porter plainte contre le cmmp

Par **xenounouille**, le **26/10/2014** à **10:05**

bonjour a tous a tous je suis une maman de 3 enfants j ai eu des soucis avec le cmmp ou est suivi mon fils de 5 ans enzo ils sont fait un signalment car enzo etait griffe au visage malgres l appuis de la directrice de l ecole qui as fait une attestation disant qu il s etait fait griffer le visage par un camarade mais aussi son grand frere le frappe enorment car enzo l embete tout e temps et mon plus grand le frappe le cmmp a fait un signalement et la envoye au parquet donc une enquete sociale a ete faite a mon encontre les assistante sociale me dise que je suis trop fusionnelle de ma famille qu il m aide trop financierement j aimerai savoir si apres la fin de l enquete je peux porter plainte contre le cmmp car depuis le 11 septembre je suis completement perdu